



Paris, le 13 avril 2017

Lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle

Mesdames, Messieurs,

Si **89% des Français se déclarent* favorables à la limitation des transports d'animaux à 8h**, il semble que nos élus penchent plutôt du côté des 11% d'indifférents.

Au sein de l'Union européenne, il n'existe aucune limite à la durée des transports, seulement des durées de temps de route avant repos qui peuvent être renouvelées indéfiniment (29h pour les bovins, ovins et caprins, 24h pour les chevaux et les porcs, 19h pour les animaux non sevrés...).

Les animaux nés en France sont ainsi transportés sur de très longues distances, souvent des milliers de kilomètres. Ces trajets peuvent durer plusieurs jours avant qu'ils n'atteignent leur destination finale. Les longs transports ne sont pas sans conséquence sur les animaux qui sont épuisés, déshydratés et se blessent. Certains en meurent.

La situation est plus dramatique encore lorsque les transports se prolongent hors de l'UE, notamment pour alimenter les marchés de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient où les textes réglementaires de protection animale lors du transport, de l'engraissement ou de l'abattage des animaux sont insuffisants, quand ils ne sont pas inexistantes. Non seulement les animaux qui sont envoyés là-bas ne bénéficient pas des conditions minimales de la réglementation européenne, mais même les règles encore plus minimales de l'OIE ne sont généralement pas appliquées ni contrôlées.

La nouvelle enquête que nous dévoilons aujourd'hui le montre : outre les transports, les conditions d'abattage dans ces pays sont inacceptables.

Le gouvernement français soutient pourtant ces exports de manière proactive. Les aides de la Politique Agricole Commune, comme la prime à la vache allaitante, incitent les éleveurs à envoyer leurs jeunes animaux à l'export, plutôt que de les engraisser en France. Le "plan de soutien aux élevages français" mis au point par Stéphane Le Foll en juillet 2015 portait

clairement des objectifs d'expansion des exportations, avec une augmentation de 10 M€ des fonds dédiés à la promotion des exportations d'animaux vivants, et la création de la plateforme « France Viande Export » pour faciliter les partenariats économiques avec les pays importateurs. En novembre 2016, c'est un dispositif spécifique d'assurance à l'exportation vers le Liban, l'Algérie et l'Égypte qui a été mis en place (permettant aux exportateurs d'être remboursés à 90% en cas de non paiement des importateurs), dans le cadre du plan de soutien à l'ensemble des filières agricoles présenté par Manuel Valls.

Et que dire de la mise en place début 2017 d'une aide forfaitaire de 150€ par jeunes bovins exportés ?

Parce que la marchandisation des animaux nie leur caractère d'être sensible, pourtant reconnu en droit national et européen, **limiter la durée de transport est un minimum indispensable, refuser les exportations vers des pays où ils ne bénéficient d'aucune protection également !**

Les organisations signataires ont présenté une enquête montrant toute la violence des longs transports d'animaux vivants et de leur abattage. C'est pourquoi **nous vous demandons de prendre position en faveur d'une limitation à 8h de la durée des transports et de l'arrêt des exportations d'animaux vivants hors de l'Union Européenne.**

Mesdames, Messieurs, nous comptons sur votre prompt réaction que nous ne manquerons pas de faire connaître aux très nombreux sympathisants de la cause animale.



Léopoldine Charbonneaux
Directrice
CIWF France



Christophe Marie
Directeur Pôle Protection Animale
Fondation Brigitte Bardot



Antoine Comiti
Président
L214